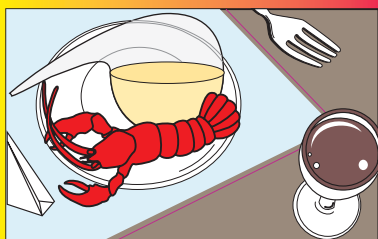


FRANCE INFO et POUR LA SCIENCE

vous invitent
à écouter la chronique
de Marie-Odile Monchicourt :

Info Sciences

Tous les jours
sur **France Info**
à 15 heures 41,
17 heures 10,
20 heures 12,
22 heures 12,
et 23 heures 42



Les prochains
résultats présentés
dans la rubrique
Science et Gastronomie
seront annoncés sur
France Info
le 25 janvier 2000.



quand F. Burgat écrit que «les animaux les plus proches de l'homme ne sont pas nécessairement les mieux traités», elle oublie qu'il est plus facile de tuer un moustique qu'un chien. Finalement, nous semblons classer les animaux en quatre catégories : les animaux sauvages, de compagnie, de rente et de laboratoire. Les droits que la plupart d'entre nous sont prêts à accorder à un animal dépendent beaucoup de la catégorie de cet animal ; ils dépendent aussi des liens affectifs que nous entretenons avec lui.

Des problèmes éthiques ne se posent avec les animaux sauvages que dans la mesure où l'homme perturbe leur milieu, menaçant la survie de l'espèce ou la favorisant excessivement (jusqu'au point où cette espèce menace les productions humaines ou d'autres espèces animales). Il est admis que la survie des espèces sauvages doit être assurée et que, à l'inverse, les effectifs des autres espèces doivent être régulés. Pour les animaux de compagnie, au moins leurs propriétaires sont prêts à leur accorder une protection maximale, même s'ils les font parfois souffrir ou s'ils les abandonnent. On doit toutefois distinguer l'espèce et le but de l'élevage. J'ai entendu récemment, sur *France Inter*, la plupart des invités d'une émission se réjouir des protestations des habitants d'un village où devait s'installer un chenil qui produirait des animaux de laboratoire. Pourtant, de même que nous sommes indirectement responsables de la mort des animaux que nous mangeons, nous utilisons des animaux de laboratoire quand nous prenons un médicament. On ne peut simultanément se réjouir des progrès de la médecine et refuser l'expérimentation animale en pharmacie ou en médecine.

Pour les animaux de rente, le problème est différent, et les contraintes économiques sont très fortes. Par exemple, l'élevage des poules en batteries devrait être interdit à partir de 2012 en Europe : on peut discuter longuement des avantages et des inconvénients de la batterie, du seul point de vue du bien-être animal, mais on aurait alors la vue courte. Que se passera-t-il ? Aujourd'hui, dix pour cent environ des consommateurs acceptent de payer plus cher pour avoir des œufs produits hors des batteries. À partir de 2012, seuls ces œufs seront produits en Europe : le choix sera alors soit de payer plus cher des œufs européens, soit d'acheter des œufs importés de pays tiers, où ils auront été produits dans des conditions moins bonnes que celles des cages européennes actuelles. Nous aurons donc, comme la Suisse l'a déjà fait, exporté à la fois la production d'œufs et les problèmes de bien-être des poules, mais nous n'aurons rien résolu.

Sur ces problèmes de bien-être et d'économie, j'ai trouvé particulièrement intéressante la figure de l'article de D. Vermerch (voir la figure). Elle montre que bien-être et production ne sont pas indépendants, et que les deux ne peuvent pas être simultanément optimaux. Dans les zones AB et EF de la courbe, les deux aspects sont dégradés, et aucun éleveur ne devrait placer les animaux dans ces conditions. Pour un éleveur principalement motivé par la rentabilité de son exploitation, la situation idéale est celle qui est décrite par le point E, où la production est maximale. Pour le protecteur, le point idéal est le point B, où le bien-être est maximal. Toutefois l'éleveur acceptera éventuellement de pratiquer un élevage caractérisé par le point D, puisque la perte économique est faible, alors que l'avantage en bien-être est net. De même, le protecteur admettra le point C, parce que la perte en bien-être est faible. La discussion politique porte sur l'endroit où la loi doit placer la production animale, entre C et D. Un accord devrait être facile à trouver, car cette zone CD est étroite.

La deuxième partie du livre, classique, présente les aspects législatifs et quelques résultats sur les problèmes de bien-être. La troisième partie est plus hétérogène, avec quelques articles dérangeants, tel celui de N. Vialles sur les méthodes d'abattage. La discussion sur les différents noms utilisés (assomage, étourdissement, insensibilisation, anesthésie) est passionnante, et la question évoquée (ces méthodes veulent-elles protéger l'animal ou l'homme ?) fait utilement vaciller nos certitudes.

Le livre m'a suggéré bien d'autres réflexions ; ceux qui m'auront suivi jusqu'ici seront sans doute passionnés par cet ouvrage intéressant.

Jean-Michel FAURE

Anthropologie

L'art rupestre dans le monde. L'imaginaire de la préhistoire

Emmanuel Anati. Éditions Larousse (424 pages, 680 francs).

L'ouvrage d'Emmanuel Anati présente un panorama de 40 000 ans d'histoire d'art rupestre. Il constitue la première mise au point sur l'évolution de la conceptualisation et du comportement analytique de l'espèce humaine.